

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

①

**N° 81 00720**

---

⑤④ Appareil pour la distribution de numéros d'ordre attachés suivant une bande de papier.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). G 07 B 5/02; B 65 H 35/00.

②② Date de dépôt..... 16 janvier 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : Pays-Bas, 16 janvier 1980, n° 8000263.

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 29 du 17-7-1981.

---

⑦① Déposant : Société dite : HANDELSONDERNEMING ROLLEX B.V., résidant aux Pays-Bas.

⑦② Invention de : Johannes Roos.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Office Blétry,  
2, bd de Strasbourg, 75010 Paris.

L'invention concerne un appareil pour la distribution de numéros d'ordre qui, à l'origine, sont attachés successivement les uns aux autres en direction longitudinale en formant une bande de papier, cette bande de papier comportant, entre deux  
5 numéros successifs et dans sa partie moyenne, une ligne d'incision composée d'au moins deux sections qui s'étendent essentiellement dans la direction longitudinale de la bande, pour former les bords latéraux qui doivent être détachés de la bande, la bande de papier étant mise sous la forme d'un rouleau qui peut  
10 être logé dans une partie de l'appareil en forme de cuvette, cette partie en forme de cuvette étant munie, au niveau d'un élément de sortie sur lequel la bande de papier est tirée, de moyens propres à détacher un numéro d'ordre de la bande et la ligne d'incision étant disposée de telle sorte qu'après qu'un numéro d'ordre  
15 a été détaché, une languette moyenne du numéro suivant fasse saillie sur le bord de sortie de l'appareil.

Un tel appareil, avec la bande de papier qui lui correspond, est connu d'après la demande de brevet hollandaise n° 73 01 000, publiée. Dans cet appareil connu, les moyens propres à séparer les numéros d'ordre les uns des autres sont constitués par des dents dont il faut tirer les parties bordantes de  
20 la bande afin de les détacher. A cet effet, le numéro d'ordre que l'on veut détacher doit être attiré vers le bas, tandis que la partie moyenne de la bande, qui constitue une languette du numéro  
25 suivant, est maintenue approximativement en direction horizontale par une partie du bord de sortie qui fait saillie en avant. La pointe de cette partie formant languette fait alors juste saillie

sous le bord d'un couvercle qui délimite l'appareil du côté supérieur et qui garantit que la bande sera, plus ou moins obligatoirement, attirée vers le bas.

Il s'est révélé dans la pratique qu'un tel appareil ne fonctionnait pas toujours de manière satisfaisante. Lorsqu'on attire la bande vers le bas avec une force trop grande, les bords longitudinaux de la bande entrent trop tôt en contact avec les dents et sont sectionnés prématurément, ce qui fait que la languette du numéro suivant ne fait pas saillie hors de l'appareil et ne peut être atteinte. Dans la plupart des cas, on peut facilement faire basculer le couvercle de l'appareil pour atteindre l'extrémité du rouleau, mais cette disposition a pour inconvénient que le couvercle s'ouvre spontanément lorsqu'on exerce sur un numéro une traction trop brutale vers l'avant.

L'invention élimine ces inconvénients en proposant un appareil du genre défini ci-dessus qui est caractérisé en ce que les moyens destinés à déchirer la bande consistent en ce que le bord de sortie se compose d'une partie centrale parallèle au plan de la bande de papier et de deux parties latérales qui se raccordent aux extrémités de la partie centrale, sont symétriques par rapport à la partie centrale et forment un angle avec celle-ci, l'angle défini par les parties latérales et par la partie centrale étant tel qu'au moment où une bande de papier est attirée sur le bord de sortie - bord de sortie qui constitue une arête de courbure de la bande - les bords latéraux de la bande sont attirés sur les parties latérales du bord de sortie.

Il s'est révélé que quand la bande de papier passe sur le bord de sortie et est courbée hors de son plan, elle est supportée suffisamment par la partie centrale du bord de sortie, tant que ce bord de sortie n'est pas voisin d'une partie de la bande dans laquelle est pratiquée la ligne d'incision. Par contre, lorsqu'on continue à extraire la bande de papier et que le bord de sortie se trouve au-dessous d'une partie de la bande où se trouvent les sections essentiellement longitudinales de la ligne d'incision, les parties bordantes de la bande ne sont plus supportées par la partie centrale du bord de sortie et ont tendance à s'écarter en glissant sur les parties obliques du bord de

sortie, d'où il résulte que les bords latéraux de la bande sont tirés dans la direction transversale de la partie moyenne de la bande. De la sorte, les bords latéraux sont déchirés là où se termine la ligne d'incision.

5 De préférence, le bord de sortie, considéré dans le plan dans lequel la bande de papier est courbée à sa sortie, s'étend sur un angle d'au moins 45°. Un tel courbage de la bande de papier est suffisant pour provoquer la déchirure de ses bords latéraux.

10 De préférence, le bord de sortie forme un angle de plus de 90°. On parvient ainsi à ce que la bande peut être extraite vers le bas presque verticalement, tandis que la languette du numéro d'ordre à extraire fait elle aussi saillie vers le bas en direction verticale à partir de l'appareil. Ainsi, il n'est plus  
15 nécessaire de commencer par exercer une traction sur la languette en direction presque horizontale, puis vers le bas, comme cela est nécessaire avec l'appareil connu décrit ci-dessus.

De même que dans l'appareil connu, la partie en forme de cuvette peut être fermée par un couvercle dont une partie en  
20 arête vient se placer au-dessus du bord de sortie. Toutefois, dans le cas de l'appareil connu, la partie en arête du couvercle doit se trouver à une certaine distance de la bande de papier, car elle doit dégager la languette qui est repoussée hors du plan de la bande de papier.

25 Par contre, avec l'appareil suivant la présente invention, la partie en arête du couvercle peut s'adapter étroitement sur le bord de sortie, de telle sorte que la bande de papier soit guidée entre le couvercle et le bord de sortie. On est ainsi assuré que la languette fera toujours saillie sur le couvercle  
30 dans des conditions correctes, car il n'y a aucun risque que la languette suive une autre trajectoire et soit pliée dans la mauvaise direction par le couvercle, ce qui peut arriver avec l'appareil connu.

La bande de papier que l'on utilisera de préférence avec  
35 l'appareil suivant la présente invention est réalisée avec, entre deux numéros successifs, une ligne d'incision qui a essentiellement la forme d'un U, les branches de l'U s'étendant dans la

direction longitudinale vers un numéro suivant et la distance entre ces branches étant approximativement égale à la largeur de la partie centrale du bord de sortie.

De cette manière, la partie moyenne de la bande est supportée de la façon la plus favorable par la partie centrale du bord de sortie, tandis que les deux bords latéraux de la bande s'écartent en glissant dans la direction transversale sur les parties latérales du bord de sortie.

Ainsi, dans ces conditions, les parties latérales de la bande ont la même largeur sur une certaine longueur. Pour être sûr que les parties latérales seront détachées en se déchirant de façon bien précise à l'extrémité des branches de la ligne d'incision en forme d'U, une ligne de perforations peut être pratiquée à cet endroit.

Selon un mode de réalisation préférable de l'invention, la ligne d'incision se poursuit sur une certaine distance vers les bords de la bande, au niveau des extrémités des branches de l'U. Ces prolongements constituent l'amorce de la ligne de déchirure, si bien que les bords latéraux seront toujours détachés en se déchirant à l'endroit qui convient.

Etant donné que les bords latéraux de la bande n'ont pas besoin d'avoir une largeur supérieure à un quart de la largeur totale de la bande, il reste une bande moyenne relativement large, disponible pour former la languette d'un numéro d'ordre qui fait saillie vers l'extérieur, languette qui peut être aisément saisie par l'utilisateur.

L'invention va maintenant être expliquée de façon plus détaillée, à propos d'un exemple de réalisation illustré par les dessins ci-annexés.

La figure 1 est une vue schématique en coupe longitudinale d'un appareil suivant la présente invention, garni d'une bande de papier enroulée.

La figure 2 est une vue latérale de l'appareil de la figure 1, mais dont le couvercle a été retiré et sans que la bande de papier passe sur le bord de sortie.

La figure 3 est une vue de dessus d'une partie de l'appareil de la figure 1, là encore sans couvercle et sans papier.

La figure 4 est une vue d'un segment d'une bande de papier, comportant des numéros et des lignes d'incision.

L'appareil représenté se compose essentiellement de la partie 1 en forme de cuvette et du couvercle 2, qui sont reliés l'un à l'autre au moyen de la charnière 3.

La partie 1 en forme de cuvette reçoit le rouleau 5 formé d'une bande de papier 4, ce rouleau étant maintenu en place par les parois latérales 6, 7 et la paroi inférieure 8 de la partie 1 en forme de cuvette.

La bande de papier 4 à extraire du rouleau 5 est guidée sur le bord de sortie 9 de la partie 1 en forme de cuvette, ainsi que par les ailes 10 et 11 du couvercle 2.

Le bord de sortie 9 se compose de la partie centrale 12 et des parties latérales 13. La largeur  $\underline{b}$  de la partie centrale 12 correspond approximativement à la distance  $\underline{b}$  entre les branches 14 de l'incision 15 en forme d'U pratiquée dans la bande de papier, comme on l'a indiqué sur la figure 4.

Au moment où la bande de papier 4 est courbée sur le bord de sortie 9, les bords latéraux 16 de la bande 4 sont courbés vers le bas sur les parties latérales 13 lorsqu'ils arrivent à proximité du bord de sortie 9 et, par suite, ils sont écartés dans la direction transversale de la languette moyenne 17 de la bande 4.

Aux extrémités des branches 14 de la ligne d'incision 15, il est également prévu des parties 18 de la ligne d'incision 15 qui s'étendent en direction transversale, d'où il résulte que les parties bordantes 16 de la bande 4 se déchireront à leurs extrémités en laissant simplement une languette 17. Cette languette 17 fait saillie au-dessous de l'aile 10 du couvercle 2, elle peut être saisie aisément et attirée vers le bas sans difficultés.

Le bord de sortie 9 s'étend sur un certain arc, comme on peut le voir sur les figures 1 et 2, et la paroi interne de la partie 1 en forme de cuvette s'unit sans à-coups à la partie centrale 12 et aux parties latérales 13 du bord de sortie.

REVENDEICATIONS

1. Appareil pour la distribution de numéros d'ordre qui, à l'origine, sont attachés à la suite les uns des autres en direction longitudinale suivant une bande de papier, cette bande de papier comportant, entre deux numéros successifs et dans sa  
5 partie moyenne, une ligne d'incision composée d'au moins deux sections qui s'étendent essentiellement dans la direction longitudinale de la bande, pour former les bords latéraux qui doivent être détachés de la bande en se déchirant, la bande de papier étant mise sous la forme d'un rouleau qui peut être logé dans une  
10 partie de l'appareil en forme de cuvette, cette partie en forme de cuvette étant munie, au niveau d'un élément de sortie sur lequel la bande de papier est tirée, de moyens propres à détacher de la bande un numéro d'ordre et la ligne d'incision étant agencée de telle sorte qu'après qu'un numéro d'ordre a été détaché,  
15 une languette moyenne du numéro suivant fasse saillie sur le bord de sortie de l'appareil, caractérisé en ce que les moyens propres à détacher de la bande un numéro d'ordre consistent en ce que le bord de sortie se compose d'une partie centrale (9) parallèle au plan de la bande de papier (4) et de deux parties laté-  
20 rales (13) qui se raccordent aux extrémités de la partie centrale, sont symétriques par rapport à la partie centrale et forment un angle avec celle-ci, l'angle défini par les parties latérales et par la partie centrale étant dirigé de telle sorte qu'au moment où la bande de papier est tirée sur le bord de sortie - bord  
25 de sortie qui constitue une arête de courbure de la bande -, les bords latéraux de la bande soient attirés sur les parties latérales (13) du bord de sortie.

2. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bord de sortie, considéré dans le plan dans lequel la bande de papier est courbée à sa sortie, s'étend sur un angle d'au moins 45°.

5 3. Appareil selon la revendication 2, caractérisé en ce que le bord de sortie s'étend sur un angle de plus de 90°.

4. Appareil selon la revendication 2, dont la partie en forme de cuvette (1) est fermée par un couvercle (2) comportant une partie en arête (10) qui vient se placer au-dessus du bord de sortie (9), caractérisé en ce que la partie en arête (10) du couvercle (2) s'adapte étroitement sur le bord de sortie (9), de telle sorte que la bande de papier soit guidée entre le couvercle et le bord de sortie.

15 5. Bande de papier destinée à être utilisée avec l'appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce qu'une ligne d'incision, pratiquée entre deux numéros d'ordre successifs, a essentiellement la forme d'un U, les branches (14) de l'U s'étendant dans la direction longitudinale vers un numéro suivant et la distance entre ces branches (14) étant approximativement égale à la largeur (b) de la partie centrale du bord de sortie (9).

20 6. Bande de papier selon la revendication 5, caractérisée en ce qu'à proximité des extrémités de la ligne d'incision en U, la ligne d'incision (18) se poursuit sur une certaine distance  
25 en direction des bords de la bande.

1  
1

FIG.1

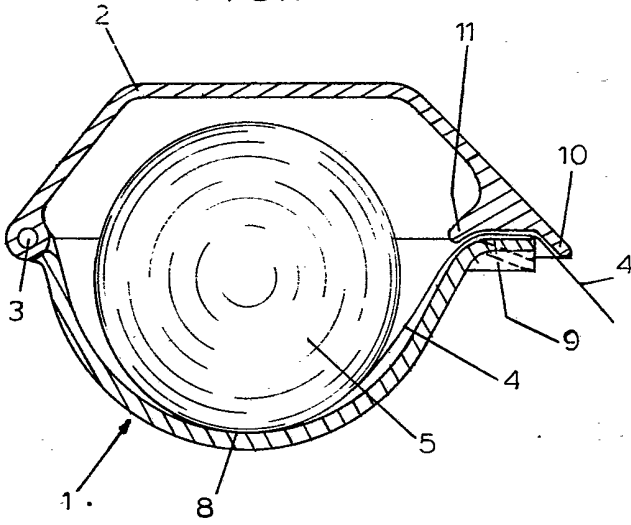


FIG.2

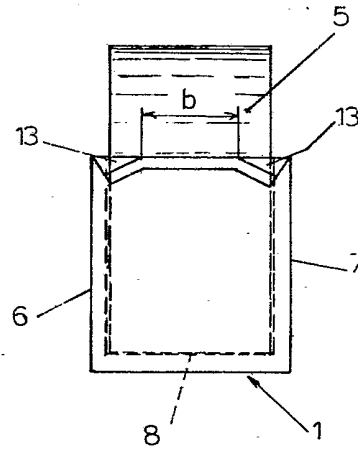


FIG.3

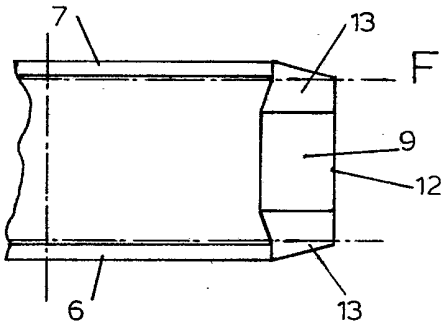


FIG.4

